



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N° 2025-03-17
N° DAR 2025_02-03

portant adhésion à une association

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil de la recherche en date du 3 février 2025,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

Conformément à la proposition présentée au Conseil de la Recherche du 3 février 2025 et figurant en annexe, l'Université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année civile **2025** à l'association suivante : **EUROBIOMED**, ayant son siège à Marseille, pour un montant de **2 625 € HT**.

Article 2

Les cotisations seront imputées sur le service opérationnel **900 005**.

Fait à Toulouse, le 10/03/2025

Le président
Hugues KENFACK



ANNEXE



Direction d'Appui à la Recherche (DAR)
Service Partenariats et Valorisation

CONSEIL DE LA RECHERCHE DU 3 février 2025

LISTE DES ADHESIONS 2025 A DES ORGANISMES LIES A LA RECHERCHE

Intitulés	Montant HT 2023	Montant HT 2024	Montants 2025		
			HT	TVA 20%	TTC
Association Réseau Curie	700 €	700 €	700 € *	140 €	840 €
Agence Nationale Recherche et Technologie (ANRT)	850 €	850 €	850 € *	170 €	1 020 €
Association CAP Recherche (ex CAP ANR)	300 €	300 €	300 € *	0 €	300 €
Association NUBBO l'Incubateur	300 €	300 €	300 € *	0 €	300 €
Association Pôle Agri Sud-Ouest Innovation	2 300 €	2 300 €	2 520 € *	504 €	3 024 €
Association Aerospace Valley	2 300 €	2 300 €	2 300 € *	460 €	2 760 €
Association Eurobiomed	2 500 €	2 500 €	2 500 € *	500 €	3 000 €
Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI)	1 000 €	1 000 €	1 000 € *	200 €	1 200 €
Total	10 250 €	10 250 €	10 250 €	1 930 €	12 180 €

* Montants HT prévisionnels basés sur le tarif 2024